

# Formation sur les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte

Aux employés de la **Direction des programmes de santé physique et oncologie (DPSPC)**  
Dans les secteurs : **Urgence et USI**

## Dois-je suivre une formation? Laquelle?

Titres d'emploi	Formation(s) à suivre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infirmière</li> <li>▪ Infirmière clinicienne</li> <li>▪ ASI</li> <li>▪ CEPI</li> <li>▪ Externe en soins infirmiers</li> </ul>	<b>Dépistage systématique de la dysphagie*</b> ENA #13237   PDRH transversal #TR-089   Durée : 30 minutes
	<b>Constat des difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte</b> ENA #13238   PDRH transversal #TR-089   Durée : 60 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infirmière auxiliaire</li> <li>▪ CEPIA</li> </ul>	<b>Dépistage systématique de la dysphagie*</b> ENA #13237   PDRH transversal #TR-089   Durée : 30 minutes
	<b>Décélérer les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte</b> ENA #13241   PDRH transversal TR-089   Durée 30 minutes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PAB</li> <li>▪ Aide de service</li> </ul>	<b>Décélérer les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte</b> ENA #13241   PDRH transversal TR-089   Durée 30 minutes

\* Même si le dépistage est déjà en place dans votre secteur, il est fortement suggéré de suivre la formation *Dépistage systématique de la dysphagie* puisque cette modalité a été mise à jour.

## Comment puis-je accéder à cette formation?

- La formation est accessible dans l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) : <https://fcp.rtss.qc.ca>.
- L'ENA est accessible sur le web, autant du travail que de la maison.
- Vous devrez vous authentifier en utilisant votre identifiant unique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
- [Cliquez ici](#) pour consulter un aide-mémoire produit par le service de la formation sur l'utilisation de l'ENA.

## À quel moment dois-je suivre cette formation?

- Discutez avec votre supérieur immédiat afin de déterminer le meilleur moment pour suivre la formation.
- À tout moment, avant de l'avoir terminée, vous pouvez interrompre la formation et y revenir plus tard.

## Cette formation est-elle rémunérée?

- Oui, vous serez rémunéré pour suivre cette formation.

## Comment dois-je inscrire la formation sur mon relevé de présence?

- Le **temps** utilisé pour suivre la formation doit apparaître à la date correspondante avec le **code** approprié :
  - Formation non remplacée - **FoNR**;
  - Formation remplacée - **FoRE**;
  - Formation en télétravail - **TTFoR**;
  - Formation en temps supplémentaire à taux simple - **Fo1.0\*\***;
  - Formation en temps supplémentaire à taux et demi - **Fo1.5\*\***.
- Le **département** demeure celui où vous travaillez.
- Le **nom** de la formation et son **numéro** au PDRH transversal doivent être inscrits dans la *Remarque de l'employé*.

\*\* Sous réserve de l'approbation préalable de votre supérieur immédiat.

## Est-ce que j'obtiendrai une attestation suite à cette formation?

- Oui, à condition de vous être authentifié sur l'ENA avec votre identifiant unique du CISSS pour suivre la formation. Il n'est donc pas recommandé de suivre la formation en groupe.